

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
11a, rue du Fossé des treize

SIRET 778 847 152 00056
R.C. STRASBOURG B 778 847 152



RAPPORT FINANCIER ANNUEL – EXERCICE 2008

Sommaire :

- Comptes annuels
- Attestation du rapport financier annuel
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2009
- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne
- Rapport général du Commissaire aux Comptes
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les procédures de contrôle interne
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
11a, rue du Fossé des treize

SIRET 778 847 152 00056
R.C. STRASBOURG B 778 847 152

COMPTES ANNUELS – EXERCICE 2008

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2008 12			Exercice N-1 31/12/2007 12		Ecart N / N-1		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%		
	Capital souscrit non appelé (I)								
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
	Frais d'établissement								
	Frais de développement								
	Concessions, Brevets et droits similaires								
	Fonds commercial (1)								
	Autres immobilisations incorporelles								
	Avances et acomptes								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
	Terrains								
	Constructions								
	Installations techniques Matériel et outillage								
	Autres immobilisations corporelles								
	Immobilisations en cours								
	Avances et acomptes								
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)									
Participations mises en équivalence									
Autres participations	3 768 503.75		3 768 503.75	3 768 503.75					
Créances rattachées à des participations									
Autres titres immobilisés	4 240 020.92		4 240 020.92	4 240 020.92					
Prêts	11 964 497.57		11 964 497.57	7 696 665.97	4 267 831.60	55.45			
Autres immobilisations financières									
	TOTAL II	19 973 022.24		19 973 022.24	15 705 190.64	4 267 831.60	27.17		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS								
	Matières premières, approvisionnements								
	En-cours de production de biens								
	En-cours de production de services								
	Produits intermédiaires et finis								
	Marchandises								
	Avances et acomptes versés sur commandes								
	CRÉANCES (3)								
	Clients et Comptes rattachés								
	Autres créances								
	Capital souscrit - appelé, non versé								
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	28 703.55		28 703.55	928 803.80	900 100.25	96.91		
	Disponibilités	325 274.12		325 274.12	1 956 039.98	1 630 765.86	83.37		
	Charges constatées d'avance (3)	2 890.06		2 890.06		2 890.06			
		TOTAL III	356 867.73		356 867.73	2 884 843.78	2 527 976.05	87.63	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)								
	Ecarts de conversion actif (VI)								
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	20 329 889.97		20 329 889.97	18 590 034.42	1 739 855.55	9.36		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an 11 964 497.57

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2008	12	31/12/2007	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 100 000.00	1 100 000.00				
	RESERVES						
	Réserve légale	110 000.84	110 000.84				
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	550 530.98	550 530.98				
	Report à nouveau	10 865 119.87	12 477 168.24	1 612 048.37	12.92		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	5 522 340.74	2 387 951.63	3 134 389.11	131.26		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	TOTAL I	18 147 992.43	16 625 651.69	1 522 340.74	9.16		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	TOTAL II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	TOTAL III						
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
DETTES D'EXPLOITATION							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 588.54	51 288.73	10 299.81	20.08			
Dettes fiscales et sociales	41 519.00	31 194.00	10 325.00	33.10			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	2 078 790.00	1 881 900.00	196 890.00	10.46			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	TOTAL IV	2 181 897.54	1 964 382.73	217 514.81	11.07		
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	20 329 889.97	18 590 034.42	1 739 855.55	9.36		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 181 897.54 1 964 382.73

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2008 12			Exercice N-1 31/12/2007 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services							
CHIFFRE D'AFFAIRES NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			148 528.59	134 673.88	13 854.71	10.29	
Impôts, taxes et versements assimilés			3 750.00	3 750.00			
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			78 750.00	81 900.00	3 150.00	3.85	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			231 028.59	220 323.88	10 704.71	4.86	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			231 028.59	220 323.88	10 704.71	4.86	
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2008	12	Exercice N-1 31/12/2007	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)	5 420 811.23		2 334 017.05		3 086 794.18	132.25
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	467 831.60		363 881.75		103 949.85	28.57
Autres intérêts et produits assimilés (3)	30 138.50		34 269.71		4 131.21	12.05
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	5 918 781.33		2 732 168.51		3 186 612.82	116.63
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI						
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 918 781.33		2 732 168.51		3 186 612.82	116.63
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	5 687 752.74		2 511 844.63		3 175 908.11	126.44
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
TOTAL VII						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
TOTAL VIII						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	165 412.00		123 893.00		41 519.00	33.51
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	5 918 781.33		2 732 168.51		3 186 612.82	116.63
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	396 440.59		344 216.88		52 223.71	15.17
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	5 522 340.74		2 387 951.63		3 134 389.11	131.26

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

5 888 643.00 2 697 899.00

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et principes comptables français ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de la situation nette des sociétés concernées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ce poste comprend des certificats de dépôt négociables, valorisés au nominal augmenté des intérêts courus à la date de clôture. Cette valorisation est proche de la valeur de marché.

Il comprend également des parts d'OPCVM. Leur valeur brute est constituée du coût d'acquisition.

Lorsque la valeur liquidative des parts d'OPCVM est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt ne revêtent pas un caractère significatif.

Immobilisations
(en milliers d'euros)

	Valeur brute au 01/01/08	Augmenta- tions	Diminutions	Valeur brute au 31/12/08
Immobilisations financières :				
Participations	3.769	-	-	3.769
Autres titres immobilisés	4.240	-	-	4.240
Prêts	7.696	6.268	2.000	11.964
	15.705	6.268	2.000	19.973

Provisions
(en milliers d'euros)

	Montant au 01/01/08	Augmenta- tions	Diminutions	Montant au 31/12/08
ETAT NEANT				

Etat des échéances des créances et des dettes
(en milliers d'euros)

	Montant brut	Echéance	
		A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances :			
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	11.964	11.964	
Créances de l'actif circulant :			
Débiteurs divers	-	-	
Charges constatées d'avance	3	3	
	11.967	11.967	
Dettes :			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62	62	
Dettes fiscales et sociales	42	42	
Autres dettes fiscales et sociales			
Autres dettes *	2.079	2.079	
	2.183	2.183	

* dont dividendes à payer

2.000

Détail des produits à recevoir
(en milliers d'euros)

	31/12/08	31/12/07
Prêts		
Intérêts courus à recevoir	0	0
Autres créances		
Dividendes à encaisser	0	0
Valeurs mobilières de placement		
Certificats de dépôts	0	1
TOTAL	0	1

Détail des charges à payer
(en milliers d'euros)

	31/12/08	31/12/07
Fournisseurs et comptes rattachés :		
Fournisseurs fact. non parvenues	59	9
Total	59	9
Autres dettes :		
Divers charges à payer	79	82
Total	79	82
Total général	138	91

Détail des charges constatées d'avances
(en milliers d'euros)

	31/12/08	31/12/07
Charges constatées d'avances		
- d'exploitation	3	0
- financières	0	0
- exceptionnelles	0	0
Total général	3	0

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au 01/01/08	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Au 31/12/08
Actions ordinaires	55	20 000	-	-	20 000

Inventaire des valeurs mobilières

Catégories de valeurs mobilières	Nature	Evaluation au 31/12/08	
		Quantité	Valeur au bilan (en milliers d'euros)
OPCVM	CIC Sécu C	5,796	29
CDN	Cial CDN	0	0
<i>Valeurs mobilières de placement</i>			29
Parts	SIL Fala	5 386	1 015
Actions	Bio Springer	3 849	1 337
Actions	CGL Paniberica	388 349	1 416
<i>Titres de participation</i>			3 769
Actions	Cofisaf	94 179	4 240
<i>Autres titres immobilisés</i>			4 240

La valeur de marché des OPCVM au 31/12/2008 s'élève à 38 K€.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations
(en milliers d'euros)

Postes	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	3.769	
Autres titres immobilisés	4.240	
Créances rattachées à des participations		
Prêts	11.964	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit, appelé, non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation	5.421	
Autres produits financiers	468	
Charges financières		

Rémunération des dirigeants
(en milliers d'euros)

	Montant
Rémunérations allouées aux membres :	
- des organes d'administration	79
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège à
STE LESAFFRE ET CIE	SA	734 K€	41 Rue Etienne Marcel 75001 PARIS RCS B 316 055 672

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
(en milliers d'euros)

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	5.688	165	5.522
Résultat exceptionnel	0	0	0
Total	5.688	165	5.522

Tableau des engagements
(en milliers d'euros)

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés						
Engagements en matière de pension						
Engagements reçus						
Engagements réciproques						

TABLEAU NEANT

Tableau de variation des capitaux propres
(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves	Résultat	Acompte sur dividendes	Totaux capitaux propres
Situation à la clôture 2006	1.100	13.435	5.103	-1.800	17.838
Résultat 2007			2.388	-1.800	588
Distribution effectuée par la société		-3.600		1.800	-1.800
Affectation du résultat 2006		5.103	-5.103		
Situation à la clôture 2007	1.100	14.938	2.388	-1.800	16.626
Résultat au 31 décembre 2008			5.522	-2.000	3.522
Distribution effectuée par la société		-3.800		1.800	-2.000
Affectation du résultat 2007		2.388	-2.388		
Situation au 31 décembre 2008	1.100	13.526	5.522	-2.000	18.148

Tableau des flux de trésorerie
(en milliers d'euros)

	31/12/08	31/12/07
+Résultat net	5 522	2 388
- Variation du BFR lié à l'activité	-(-215)	-59
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	5 737	2 329
- Acquisitions d'immobilisations financières	-6 268	-1 364
+Réductions des immobilisations financières	2 000	2 800
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-4 268	1 436
- Dividende	-4 000	-3 600
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-4 000	-3 600
Variation de la trésorerie (A+B+C)	-2 531	165
Trésorerie à l'ouverture (D)	2 885	2 720
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)	354	2 885

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices
(art. 133, 135 et 148 du décret du 23 mars 1967)

Nature des indications	2004 (euros)	2005 (euros)	2006 (euros)	2007 (euros)	2008 (euros)
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1.100.000	1.100.000	1.100.000	1.100.000	1.100.000
b) Nombre d'actions émises	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3.947.733	3.277.485	5.424.760	2.732.169	5.918.781
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	3.722.662	3.077.942	5.217.059	2.511.845	5.687.753
c) Impôts sur les bénéfices	52.288	50.855	114.181	123.893	165.412
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	3.670.374	3.027.087	5.102.878	2.387.952	5.522.341
e) Montant des bénéfices distribués	4.000.000	4.000.000	3.600.000	3.600.000	3.800.000
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	184	151	255	119	276
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions ..	184	151	255	119	276
c) Dividende versé à chaque action	200	200	180	180	190
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	0	0	0	0	0
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Comptes annuels au 31 décembre 2008

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2008	Observations
				Brute	Nette						
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) :											
Société Industrielle de Levure FALA S.à.r.l. 8, rue de St-Nazaire 67100 Strasbourg	1.725	38.839	49,95	1.015	1.015	-	-	108.533	2.833	4.955	(exercice 2008)
BIO SPRINGER S.A. 103, rue Jean-Jaurès 94701 Maisons Alfort	1.375	80.189	13,99	1.337	1.337	-	-	134.091	(1.513)	242	(exercice 2008)
CGL PANIBERICA DE LEVADURA S.A. Embajadores n° 175 Madrid	1.988	17.180	19,53	1.416	1.416	-	-	46.549	2.944	0	(exercice clos le 30.11.2008)

NB : le compte titres de participations figurant au bilan comprend également des participations inférieures à 10 % du capital des sociétés concernées, dont la valeur comptable tant brute que nette s'élève à 4.240 K€. Le montant des dividendes encaissés à ce titre au cours de l'exercice 2008 s'élève à 223 K€.

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
11a rue du Fossé des Treize

SIRET 778 847 152 00056
R.C. STRASBOURG B 778 847 152

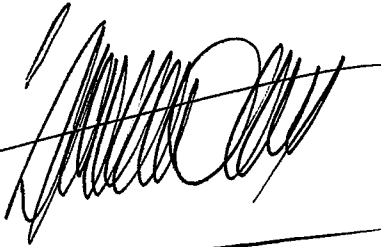


Attestation du rapport financier annuel
--

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

A *Marcq*, le 27 avril 2009

Le Directeur Général
Jean-Louis MEURANT



« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
11a rue du Fossé des Treize

SIRET 778 847 152 00056
R.C. STRASBOURG B 778 847 152



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre Société durant son 89^e exercice, clos le 31 décembre 2008, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été établis suivant les mêmes méthodes que lors des exercices précédents, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Lors de l'assemblée vous seront également présentés les rapports du commissaire aux comptes.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi afin que vous puissiez en prendre connaissance. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires les concernant.

SITUATION DE LA SOCIETE ET SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Votre Société a continué son activité de holding pure et gère ses différentes participations et les risques qui y sont associés.

Après avoir connu une baisse significative de son résultat en 2007, votre Société retrouve un bénéfice conséquent en 2008.

Cette très bonne année tient essentiellement à une distribution record de la part de la SILFALA, s'élevant à près de 5 millions d'euros.

Par ailleurs, bien que le montant des dividendes de COFISAF reste modeste, ceux-ci ont été multipliés par 6,5 dépassant ainsi la barre des 200.000 euros.

Il faut cependant relever qu'en raison des investissements projetés, CGL n'a pas distribué en 2008. De son côté, BIOSPRINGER a distribué sensiblement moins en 2008 qu'en 2007.

La gestion des disponibilités de votre Société reste assurée par la centrale de gestion de la Trésorerie du Groupe Lesaffre. Au 31 décembre 2008, les montants ainsi placés s'élevaient à 11.964.497,56 euros. Nous vous rappelons que les sommes placées portent intérêts au taux de l'EURIBOR 3 mois.

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que votre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Nous tenons à vous signaler que Madame Anne BECKER a été nommée Présidente du Conseil d'Administration en lieu et place de Monsieur Lucien LESAFFRE lequel a démissionné de ses fonctions de Président et d'administrateur en fin d'année 2008.

Par ailleurs, entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi, nous n'avons relevé aucun événement important relatif à la poursuite de l'activité de votre Société.

Sont joints en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce ainsi que le tableau des filiales et participations prévu par l'article L 233-15 du Code de commerce.

ACTIVITES DES FILIALES

La SILFALA a eu un bon niveau d'activité en 2008, avec un chiffre d'affaires en augmentation de 9,66 %. Le résultat net est toutefois en forte baisse du fait des opérations de restructuration en Allemagne.

La société COFISAF enregistre une légère augmentation de son résultat net, mais les résultats de ses filiales sont contrastés ; la baisse de résultat en Hongrie est compensée par l'augmentation du résultat de la filiale turque.

Concernant CGL, la plus value immobilière espérée suite à la cession du terrain n'a pas été réalisée, la ville de Valladolid n'ayant pas acheté le terrain comme prévu. CGL devra donc emprunter pour la construction de la nouvelle usine. La situation financière de la société espagnole va cependant se rétablir au cours de l'exercice, la société cédant sa filiale italienne LHI à la Compagnie des Levures Lesaffre, soit une amélioration attendue d'au moins 45 millions d'euros.

La société BIO SPRINGER a connu une mauvaise année 2008 et connaîtra une mauvaise année 2009. La société fait face à une baisse de demande en EXL, les clients préférant acheter des substituts. Le bilan est également assombri du fait de sortie d'immobilisations relatives à des activités abandonnées.

RESULTATS ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Les produits des participations figurant au compte de résultat, sous la rubrique « Produits financiers », se totalisent pour l'exercice 2008 à 5.420.811 €. Ce montant se répartit comme suit :

- dividende SIL FALA S.à.r.l.	4.955.120,- €
- dividende BIO SPRINGER S.A.	242.487,- €
- dividende CGL (PANIBERICA).....	néant
- dividende COFISAF	223.204,- €

Le bilan et les comptes annuels de votre Société, que nous vous présentons, font ressortir pour l'exercice 2008,

un bénéfice de	<u>5.522.340,74 €</u>
formant, avec le report bénéficiaire antérieur de	<u>12.865.119,87 €</u>
un montant disponible de.....	<u>18.387.460,61 €</u>

que nous vous proposons d'affecter et de répartir comme suit :

- dividende statutaire aux actions.....	<u>66.000,00 €</u>
sur le solde de.....	<u>18.321.460,61 €</u>
- dividende supplémentaire aux actions	<u>3.734.000,00 €</u>
- le solde de.....	<u>14.587.460,61 €</u>
étant reporté à nouveau.	

Si vous approuvez cette répartition, nous vous proposons de fixer le dividende à 190 € net par action, avant prélèvements sociaux, payable à partir du 2 juin 2009 par les soins du CIC-EST, après déduction de l'acompte de 100 €, soit 90 € par action.

Ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, sur la totalité de son montant, à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158§3.2^e du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement libératoire.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes nets distribués aux actions au cours des trois exercices précédents, et de l'abattement correspondant

Distribution effectuée sur les résultats de l'exercice	Dividende brut ou revenu global par action	Dividende net par action	abattement
2005	180,00 €	180,00 €	40 %
2006	180,00 €	180,00 €	40 %
2007	190,00 €	190,00 €	40 %

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

Nous vous informons que Monsieur Léon BECKER détient plus du vingtième des droits de vote et la Société LESAFFRE & CIE plus de la moitié du capital et des droits de vote dans votre Société.

Nous vous informons qu'au cours de l'année 2008, 353 actions de votre Société ont été échangées et que les cours extrêmes se sont établis à 3.150,01 € pour le plus bas et à 4.599,- € pour le plus haut.

Aux termes de l'article 885 T bis du Code Général des Impôts, « les valeurs mobilières cotées sur un marché sont évaluées selon le dernier cours connu ou selon la moyenne des trente derniers cours qui précèdent la date d'imposition. ».

Nous vous informons que le dernier cours pour l'année 2008 s'établit à 3.235,- € et que la moyenne des 30 derniers cours précédant la date d'imposition est de 3.748,97 €.

MANDATS SOCIAUX

A la suite de la démission de Monsieur Lucien LESAFFRE, le Conseil, dans sa séance du 13 mars 2009 et en vue de compléter le Conseil d'administration, a décidé de coopter Monsieur Maurice LESAFFRE en qualité d'administrateur pour la durée restante à courir du mandat de son prédécesseur. Nous vous proposerons de ratifier cette cooptation.

Par ailleurs, les mandats d'administrateur de la société Lesaffre & Cie et de Monsieur Humphrey BECKER étant arrivés à expiration, nous vous proposons de reconduire la société Lesaffre & Cie et Monsieur BECKER dans leurs fonctions pour la durée statutaire de six années.

Enfin, nous vous proposons de nommer Monsieur Denis Lesaffre en qualité d'administrateur pour une durée de 6 ans.

La liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux de votre société est annexée au présent rapport.

Nous vous proposons pour l'exercice 2009 de reconduire le montant du jeton de présence alloué à chaque membre du Conseil d'administration et s'élevant à 6.300 € par an.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il vous sera donné lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes concernant les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, qui sont intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2008.

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission qu'il vous relate dans son rapport général.

Si vous approuvez les propositions ci-dessus, nous vous prions de vouloir bien adopter les résolutions qui vous seront soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
11a, rue du Fossé des Treize

SIRET 778 847 152 00056
R.C. STRASBOURG B 778 847 152



RAPPORT DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Présidente du Conseil d'administration, il m'appartient de vous rendre compte de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans la Société.

Nommée ce jour à ces nouvelles fonctions, j'ai été un administrateur assidu pendant plusieurs années et ai eu l'occasion d'assister à tous les conseils d'administration de l'exercice 2008.

En application des dispositions de l'article L225-37 du Code de Commerce, je vous apporte les éléments suivants :

I. Gouvernement d'entreprise – Composition du Conseil et préparation et organisation de ses travaux

1.1

L'année 2008 a vu le départ de deux des administrateurs de la société FALA SA. D'abord Monsieur Alain de Gouy puis, en toute fin d'année, Monsieur Lucien Lesaffre, Président du Conseil d'administration depuis 2005.

Aucune cooptation n'étant intervenue en 2008, le Conseil d'administration de la FALA SA se composait de 11 administrateurs à la clôture de l'exercice :

– Madame Anne Becker,

- Monsieur Guy Becker,
- Monsieur Humphrey Becker,
- Monsieur Patrick Berthon
- La société Lesaffre & Cie
- Monsieur Jean-Louis Meurant
- Madame Yvette Mikol
- Monsieur Franck Neu
- Monsieur Paolo Rossi
- Monsieur Laurent Xardel
- Monsieur Jean-Jules Zoetelief-Tromp

1.2

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est régi par un règlement intérieur que pour la question de la participation au Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les administrateurs sont convoqués par le Président. Le Commissaire aux comptes est convoqué à toutes les séances du Conseil qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Le Conseil d'administration a été réuni 3 fois au cours de l'exercice 2008, à savoir :

- le 14 mars 2008, en vue de la préparation de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 22 mai 2008 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, les administrateurs ont évoqué les points suivants :
 - l'arrêté des comptes de l'exercice 2007,
 - le rapport du Président du Conseil d'Administration,
 - le rapport de gestion pour l'exercice 2007, et notamment la proposition d'augmentation du dividende et la proposition de renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Guy BECKER,
 - la proposition d'affectation et de répartition du bénéfice de l'exercice 2007,
 - le transfert de siège social du 19a rue Lovisa à Strasbourg au 11a rue du Fossé des Treize à Strasbourg à compter du 1^{er} avril 2008 et la modification corrélative des statuts,
 - la date et le lieu de réunion ainsi que l'ordre du jour et les projets de résolutions à soumettre à l'assemblée,
 - la marche des affaires depuis le début de l'exercice 2008,

A la convocation en date du 4 mars 2008 ont été joints les projets de bilan et de comptes de l'exercice 2007, de rapports du Président et de gestion ainsi que le projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire.

- le 22 mai 2008, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le Conseil d'administration s'est réuni.

Le Conseil a été informé par son Président de la démission de Monsieur Alain de Gouy. Les administrateurs en ont pris acte et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement dans l'immédiat.

Le Conseil a ensuite évoqué l'évolution des affaires de la société FALA S.A. depuis la dernière réunion.

- le 3 octobre 2008, le Conseil s'est réuni pour examiner les comptes semestriels de la société FALA S.A. au 30 juin 2008. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil à l'unanimité de ses membres. Le rapport semestriel d'activité a été discuté et complété. Les résultats au 30 juin 2008 des sociétés dans lesquelles FALA S.A. détient des participations ont également été présentés et commentés. Enfin, le Conseil a fixé le montant de l'acompte sur dividende sous réserve de ce que le rapport du Commissaire aux Comptes de la Société fasse apparaître la possibilité d'une telle distribution.

Le bilan et le compte de résultat au 30 juin 2008 ont été diffusés à l'ensemble des administrateurs dès le mois d'août afin que ces derniers puissent émettre toute observation utile avant la publication semestrielle requise par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

La convocation à la réunion du Conseil d'administration du 3 octobre 2008 a été adressée aux administrateurs en date du 16 septembre 2008. Un tableau des résultats à fin juin 2008 des sociétés dans lesquelles FALA S.A. détient des participations a également été communiqué aux administrateurs.

A ces différentes réunions du Conseil d'administration ont assisté :

- CA du 14 mars 2008..... 11 membres sur 13
- CA du 22 mai 2008..... 11 membres sur 12
- CA du 3 octobre 2008..... 11 membres sur 12

Sur l'exercice 2008, il n'a pas été fait usage de la faculté de participer au Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Toutes les résolutions mises au vote ont été approuvées à l'unanimité des participants.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs ont été régulièrement tenus à leur disposition.

A l'issue de chaque réunion, le secrétaire nommé par le Conseil rédige un procès-verbal qui est arrêté par le Président et soumis à l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante. Les procès-verbaux approuvés par le Conseil sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux.

Les membres du Conseil d'administration perçoivent pour l'accomplissement de leur mission des jetons de présence à l'exclusion de toute autre rémunération. Leur

répartition se faisant par parts égales entre les membres, cette dernière pouvant toutefois varier en fonction de la durée de leur mandat au cours de l'exercice.

Les articles 35 à 44 des statuts prévoient les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales. L'article 41 en particulier est consacré au droit de vote double.

II. Procédures de contrôle interne

On entend par procédures de contrôle interne, les procédures constituées des règles, directives et manières de procéder, en place au sein d'une organisation et qui visent à :

- s'assurer que ses activités ainsi que les comportements de ses membres :
 - se conforment aux lois et règlements, normes et règles internes applicables,
 - s'inscrivent dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par les organes sociaux,
- d'autre part, vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Votre Société ayant uniquement une activité de gestion de portefeuille et n'employant aucun salarié, c'est eu égard à cette caractéristique que le dispositif de contrôle interne a été conçu.

L'ensemble des opérations administratives et financières a été externalisé.

FALA SA bénéficie pour remplir l'objectif sus visé de l'ensemble des procédures et systèmes de contrôle mis en place au niveau du groupe Lesaffre & Cie auquel elle appartient.

2.1 Mise en œuvre du contrôle interne

Les procédures de contrôle sont notamment mises en œuvre via :

- le suivi des risques industriels des participations de FALA SA par le département des assurances et la direction industrielle du Groupe Lesaffre & Cie,
- le suivi de la situation financière des participations de FALA SA par le contrôle de gestion du Groupe Lesaffre & Cie,
- le suivi des risques juridiques et fiscaux par la direction juridique du Groupe Lesaffre & Cie et par des prestataires externes.

Les opérations bancaires et règlements des fournisseurs ont été effectués sous la signature ou le contrôle du Directeur Général.

2.2 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

L'objectif de fiabilité de l'information comptable et financière est poursuivi :

En interne :

- par la direction de FALA SA,
- par la direction financière du Groupe Lesaffre & Cie qui comprend les services du contrôle de gestion, de la trésorerie, de la consolidation, du juridique.

Le contrôle de la qualité des informations financières est assuré par le contrôle du reporting de gestion mensuel établi sous un système d'information unifié avec des impératifs de délai et de contenu de l'information de gestion,

En externe :

- par l'expert comptable missionné pour l'établissement des comptes mensuels, semestriels et annuels,
- par le commissaire aux comptes, dans le cadre de sa mission permanente de certification des comptes,
- éventuellement par des prestataires extérieurs, des prestataires externes pouvant être missionnés sur des projets spécifiques produisant des effets sur la maîtrise des risques ayant un impact sur l'information comptable et financière.

III. Pouvoirs du directeur général :

Le Conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

En application de l'article L. 225-37 al.7 du Code de commerce issu de la loi 2008-649 du 3 juillet 2008, il est précisé que la société FALA SA n'a pas souhaité se référer à un code de gouvernement d'entreprise. Les documents diffusés par la Société au cours de l'année et ceux préparés en vue de l'approbation des comptes permettent aux actionnaires d'apprécier le patrimoine, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société de manière aussi précise et fiable que possible eu égard aux spécificités de la Société, à savoir le fait qu'elle a pour seule activité la gestion de son portefeuille, et au domaine extrêmement concurrentiel dans lequel évoluent la plupart des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Je vous précise enfin que conformément à l'article L225.37 al. 10 du Code de commerce, ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration.

Fait à Strasbourg, le 13 mars 2009
La Présidente

FALA

Société Anonyme au capital de 1 100 000 €
Siège social : 11a rue du Fossé des Treize - 67000 STRASBOURG
R.C.S STRASBOURG 778 847 152

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FALA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Titres de participation

La note page 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables et les modalités d'estimation relatives aux titres de participation. Nous avons vérifié le

FALA

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2008*

caractère approprié de ces méthodes comptables, et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

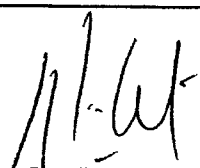
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 26 avril 2009

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Jean-Luc BARLET

FALA

Société Anonyme au capital de 1 100 000 €
Siège social : 11a rue du Fossé des Treize - 67000 STRASBOURG
R.C.S STRASBOURG 778 847 152

Rapport du commissaire aux comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la
société FALA

Exercice clos le 31 décembre 2008

FALA

*Rapport du
commissaire aux
comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2008*

Rapport du commissaire aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société FALA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société FALA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

I - Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et

FALA

*Rapport du
commissaire aux
comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2008*

financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

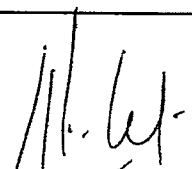
II - Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie, le 26 avril 2009

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Jean-Luc BARLET

FALA

Société Anonyme au capital de 1 100 000 €
Siège social : 11a rue du Fossé des Treize - 67000 STRASBOURG
R.C.S STRASBOURG 778 847 152

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

FALA

Exercice clos le
31 décembre 2008

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

I - Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions des l'articles L. 225-38 et L. 225-42-1 du Code de commerce.

II - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Convention de trésorerie avec la société LESAFFRE & CIE**

En date du 17 septembre 2004 votre conseil d'administration a décidé le principe de la signature d'une convention de trésorerie avec la société LESAFFRE & CIE et a mandaté votre président à l'effet d'en définir les modalités.

FALA

*Exercice clos le
31 décembre 2008*

Modalités :

Celles-ci sont définies dans une convention signée le 23 janvier 2006. Les parties ont décidé la mise à disposition de la société LESAFFRE & CIE d'une ligne de crédit renouvelable d'un montant maximum de huit millions d'euros. Ces fonds sont destinés à la satisfaction des besoins généraux de la société LESAFFRE & CIE.

La ligne de crédit est consentie pour une durée maximum de 3 mois à dater de la signature de la convention. Elle est automatiquement renouvelée pour 3 mois à chaque échéance, aux mêmes conditions.

Les sommes ainsi prêtées portent intérêts au taux EURIBOR 3 mois du jour de la mise à disposition des fonds et sont versés à terme échu.

En date du 4 juillet 2006 un avenant à cette convention a été signé entre les parties afin de porter la ligne de crédit de huit millions d'euros à quinze millions d'euros. Les autres conditions stipulées à l'acte du 23 janvier 2006 ont été maintenues.

Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice 2008 s'élèvent à 467 831 €.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Louis MEURANT, directeur général de LESAFFRE & CIE


La société LESAFFRE & CIE actionnaire au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Courbevoie, le 26 avril 2009

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS



Jean-Lud BARLET